

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 03 juin 2020</b> L'an deux mille vingt et le trois juin le Conseil Municipal régulièrement convoquée le 28 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Pierre JAVELOT - Maire
<b><u>Présents :</u></b> 11	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELACHE, Marc RICHER, Annette RELIER, Esther SARGOS, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Emmanuelle DARQUIN, Margaux FLAMENT, Brigitte PINCHON, Mickaël QUENET
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Margaux FLAMENT

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.  
Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Margaux FLAMENT secrétaire de séance.

**Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 - DE 2020 021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

**Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.**

**Objet: Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire - DE 2020 022**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que Monsieur le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal:

- 1 - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- 2- de fixer les tarifs des différents droits dans la limite d'une augmentation ou une diminution de 20%;
- 3 - de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires sur la base d'un montant maximum de 10 000 euros;
- 4 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 6 - de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes;
- 7 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- 8 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière;
- 9 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 10 - de décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 euros;
- 11 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- 12 - de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
- 13 - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
- 14 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

15- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code quelque soit le montant mentionné par le vendeur dans la DIA;

16 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions administratives, civiles ou pénales, y inclus dépôt de plainte ou constitution de partie civile.

17 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des garanties accordées par le contrat d'assurance automobile de la commune en vigueur;

18 - de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;

19 - de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;

20 - de réaliser les lignes de trésoreries sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 10 000 euros;

21 - d'exercer, au nom de la commune, le droits de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme;

22 - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme;

23 - de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24 - d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable

-autorise que la présente délégation soit exercée par M. Marc RICHER - 1er Adjoint et suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci;

Prendre acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise - DE 2020 023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise,

Vu les élections municipales de Mars 2020,

Vu les statuts du SMDEGTVO,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
HOUELCHE	Daniel	2 <sup>em</sup> Adjoint	18 rue des Fontaines Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	daniel.houelche@montreuilsurepte.eu	Titulaire
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC) - DE 2020 024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du SIERC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants qui représenteront la Commune au Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin.

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@ montreilsurepte.eu	Titulaire
QUENET	Mickaël	Conseiller	28 rue Saint Denis 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	mickael.quenet@ montreilsurepte.eu	Titulaire
HOUELCHÉ	Daniel	2 <sup>èm</sup> Adjoint	18 rue des Fontaines Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	daniel.houelche@ montreilsurepte.eu	Suppléant
JAVELOT	Jean-Pierre	Maire	13 rue des Plantes Ansicourt 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	jp.javelot@ montreilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaires et Suppléants de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) - DE 2020 025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du SMIRTOM,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@ montreilsurepte.eu	Titulaire
DARQUIN	Emmanuelle	Conseillère	11 rue du Ruisseau 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	emma.darquin@ montreilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR) - DE 2020 026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel du Vexin Français,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du PNR,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel du Vexin Français,.

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
RELIER	Annette	Conseillère	19 rue François Foucard Ansicourt 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	annette.relier@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
FLAMENT	Margaux	Conseillère	9 bis rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	margaux.flament@ montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel du Vexin Français.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" (AGEDI) - DE 2020 027**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique",  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts de AGEDI,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique",.

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
HOUELCHE	Daniel	2èm Adjoint	18 rue des Fontaines Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	daniel.houelche@ montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique".

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Buhy, la Chapelle-en-Vexin et Montreuil-sur-Epte (SIIS) - DE 2020 028**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Buhy, la Chapelle-en-vexin et Montreuil-sur-Epte,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du SIIS de Buhy, la Chapelle-en-Vexin et Montreuil-sur-Epte,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de 2 délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Buhy, la Chapelle-en-vexin et Montreuil-sur-Epte,

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
JAVELOT	Jean-Pierre	Maire	13 rue des Plantes Ansicourt 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	jp.javelot@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
SARGOS	Esther	Conseillère	30 rue Saint Denis 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	esther.sargos@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
HOUELCHÉ	Daniel	2 <sup>em</sup> Adjoint	18 rue des Fontaines Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	daniel.houelche@ montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaires et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Buhy, la Chapelle-en-vexin et Montreuil-sur-Epte.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte - DE 2020 029**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte,

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
PINCHON	Brigitte	3 <sup>em</sup> Adjoint	7 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	brigitte.pinchon@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
RICHER	Marc	1 <sup>er</sup> Adjoint	19 rue du Ruisseau 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	marc.richer@ montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte,

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise - DE 2020 030**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
PINCHON	Brigitte	3 <sup>em</sup> Adjoint	7 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	brigitte.pinchon@ montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaire et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) - DE 2020 031**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du SIAA,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de 2 délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
QUENET	Mickaël	Conseiller	28 rue Saint Denis	mickael.quenet@montreuilsurepte.eu	Titulaire
BRUNY	Gérard	Conseiller	8 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	gerard.bruny@montreuilsurepte.eu	Titulaire
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@montreuilsurepte.eu	Suppléant

ont été élus délégués Titulaires et Suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

**Objet: Élection des Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû - DE 2020 032**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de 2 délégués titulaires qui représenteront la Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BRUNY	Gérard	Conseiller	8 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	gerard.bruny@montreuilsurepte.eu	Titulaire
QUENET	Mickaël	Conseiller	28 rue Saint Denis 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	mickael.quenet@montreuilsurepte.eu	Titulaire

ont été élus délégués Titulaires de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bray et Lû,

**Objet: Désignation d'un Délégué élu au Caisse Nationale de l'Action Sociale (CNAS) - DE 2020 033**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au CNAS, permettant ainsi aux agents de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales de qualité (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions, ...).  
La convention d'adhésion au CNAS prévoit la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent,  
Vu les élections municipales de Mars 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de désigner en qualité de délégué élu qui représentera la Commune au CNAS,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique
SARGOS	Esther	Conseillère	30 rue Saint Denis 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	esther.sargos@montreuilsurepte.eu

Et rappelle que Madame Régine PERSONNAT reste le délégué agent de la Commune de Montreuil-sur-Epte.

**Objet: Désignation d'un Correspondant Défense - DE 2020 034**

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions défense et les relations armées- Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 portant création des correspondants défense;

Vu la proposition de désigner M. Marc RICHER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner M. Marc Richer en qualité de correspondant défense de la Commune de Montreuil-sur-Epte.

**Objet: Élection d'une commission d'appel d'offres - DE 2020 035**

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

**Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.**

**Sont ainsi déclarés élus:**

<b>RICHER Marc</b>	<b>Membre Titulaire</b>
<b>PINCHON Brigitte</b>	<b>Membre Titulaire</b>
<b>BRUNY Gérard</b>	<b>Membre Titulaire</b>
Emmanuelle DARQUIN	Membre Suppléant
Margaux FLAMENT	Membre Suppléant
Annette RELIER	Membre Suppléant

**Objet: Proposition pour la Composition de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID) - DE 2020 036**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilités des commissaires proposés: être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de ses droits

civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant la nécessité de proposer en nombre double 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dont un commissaire qui doit être domicilié en dehors de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

1 -de proposer la liste ci- dessous de contribuables, dressée en double noms, de commissaires titulaires et autant de suppléants afin de permettre leur désignation par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques:

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
<b><u>Personnes domiciliées dans la Commune:</u></b>	<b><u>Personnes domiciliées dans la Commune:</u></b>
1. Denise COESNON	1. Martine VERSYCK
2. Dominique MORIN	2. Christine DELAFOSSE
3. Evelyne SARAZIN	3. Annette RELIER
4. David ROBERT	4. Daniel HOUELCHE
5. Jean ANASTASI	5. Marc RAILLOT
6. Jean PREVEL	6. Jean GOURIOT
7. Patrick BRUNY	7. Daniel DAUPHIN
8. Alain PINCHON	8. Jérôme LAMBERT
9. Jean-Claude MOREL	9. Henri LOFFET
10. Serge GUIBEREAU	10. Lucien DOITEAU
<b><u>Personnes domiciliées hors Commune:</u></b>	<b><u>Personnes domiciliées hors Commune:</u></b>
11. Christophe CAIGNET	11. Marie-Françoise MICHOT
12. Luc LETAILLEUR	12. Patrick LEBRUN

2 - dit que Monsieur Jean-Pierre JAVELOT - Maire de la Commune de Montreuil-sur-Epte est président de droit de la CCID.

**Objet; Désignation des délégués dans les Commissions Communales**

<b>Commission Finances</b>	- Marc RICHER (Vice- président) - Margaux FLAMENT
<b>Commission Voirie</b>	- Daniel HOUELCHE(Vice- président) - Gérard BRUNY
<b>Commission Urbanisme</b>	- Marc RICHER (Vice- président) - Daniel HOUELCHE - Xavier BASCOU
<b>Commission Grands Projets et Patrimoine</b>	- Marc RICHER (Vice- président) - Gérard BRUNY - Emmanuelle DARQUIN
<b>Commission Culture, Fêtes et Cérémonies</b>	- Esther SARGOS (Vice-présidente) - Marc RICHER - Margaux FLAMENT
<b>Commission d'Actions Sociales et Solidarités</b>	- Brigitte PINCHON (Vice- présidente) - Mickaël QUENET - Margaux FLAMENT



<b>Commission Scolarité et Jeunesse</b>	- Esther SARGOS (Vice- présidente) - Emmanuelle DARQUIN - Mickaël QUENET
<b>Commission Environnement et Écocitoyenneté</b>	- Emmanuelle DARQUIN (Vice- présidente) - Marc RICHER - Annette RELIER - Esther SARGOS
<b>Pavoisement</b>	- Marc RICHER - Daniel HOUELCHE
<b>Église</b>	- Brigitte PINCHON - Marc RICHER

**M. le Maire est Président de droit de toutes ces Commissions qui seront ouvertes aux personnes extérieures.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**

**Le Secrétaire de séance,  
Margaux FLAMENT**

